

personne du Manitoba que notre seul port de l'Arctique ne recevrait probablement pas de céréales cette année.

Le gouvernement provincial m'a semblé ne pas se soucier le moins du monde de ce qui se passait dans notre province. Le fait qu'il était minoritaire le préoccupait tellement qu'il n'osait pas dire aux Manitobains ce que faisaient ses homologues conservateurs fédéraux. Le ministre des Transports n'est pas le seul en cause, monsieur le Président, il y a aussi le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer), qui représente le Manitoba au Cabinet. C'est lui qui, en définitive, est responsable des expéditions de céréales. Ce représentant d'une circonscription du Manitoba n'a pas annoncé à la Chambre ce qui se passe. Il n'est pas allé dans sa province. Il n'est pas allé mettre les agriculteurs de sa province au courant de la situation. Ce qui prouve encore une fois le manque de responsabilité ministérielle. Voici le ministre chargé de la question. Ce ministre du Manitoba n'a pas dit aux Manitobains ce que deviendrait un port de mer établi par nos pionniers il y a de nombreuses années.

Ce port de mer a toujours reçu des céréales du centre de la Saskatchewan. C'est de là qu'elles lui viennent.

Monsieur le Président, le député néo-démocrate de Prince-Albert—Churchill River (M. Funk), les trois députés de Saskatoon et ceux de MacKenzie reconnaissent tous la valeur du port de Churchill. Je m'étonne que les députés conservateurs de la Saskatchewan ne sont pas intervenus eux aussi en faveur du port de Churchill.

Nous sommes là en train de parler de la nécessité d'accroître le commerce et les exportations de céréales et nous assistons à la fermeture d'un de nos rares ports sans que le gouvernement ne se sente concerné, sans que le gouvernement du Manitoba daigne avertir les gens de cette province de ce qui se passe et sans que le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) en parle à la Chambre.

Nous n'allons pas rester là sans rien dire et nous continuerons d'insister comme nous l'avons fait tous les jours jusqu'ici. Nous allons envoyer une délégation régionale rencontrer le ministre des Transports et le ministre chargé des Céréales le 8 juin. Je le répète, monsieur le Président, l'affaire n'en restera pas là. Cette question est très importante pour toutes les provinces des Prairies. Elle est capitale pour l'avenir de notre pays. Je trouve

Pouvoir d'emprunt—Loi

ironique, encore une fois, qu'au moment où les Soviétiques, en particulier, utilisent davantage les ports maritimes de l'Arctique, le gouvernement ne fait absolument rien pour promouvoir le Nord. Le gouvernement a abandonné le projet du brise-glace Polar 8 parce que, dit-il, il n'arrive pas à différencier la proue de la poupe. Il a renoncé à la souveraineté de l'Arctique. Il est maintenant disposé à ne pas envoyer de céréales cette année à notre seul port maritime dans l'Arctique. C'est tout à fait inacceptable, à mon avis.

• (1140)

Vous m'avez dit qu'il ne me restait plus que deux minutes, monsieur le Président. Je dois cependant vous dire que les Manitobains ont d'autres sujets de préoccupation que la fermeture de la base de Portage-la-Prairie et que le refus du gouvernement de prendre un engagement envers le port de Churchill. Nous sommes également préoccupés par d'autres aspects du budget. Par exemple, ce budget limite le financement des programmes établis. Or, c'est la quatrième fois qu'un gouvernement, que ce soit le gouvernement libéral précédent ou le gouvernement conservateur actuel, limite le financement des études postsecondaires et de la santé. En effet, au cours des sept dernières années, la Chambre des communes a déposé quatre projets de loi distincts visant à restreindre les fonds. De toute évidence, le gouvernement fédéral freine chaque fois davantage le financement de ces secteurs importants; or la situation est totalement inacceptable.

Que ce soit en Ontario, au Québec, au Manitoba ou ailleurs au Canada, nous savons que les services de santé présentent un problème. Chaque fois qu'un gouvernement dépose une nouvelle mesure législative qui restreint les contributions fédérales, tous les Canadiens qui ont besoin de soins de santé en souffrent. Chaque fois que le gouvernement retrécit davantage le rôle qu'il joue dans l'enseignement postsecondaire, un autre enfant canadien sera privé de l'instruction qu'il souhaite. Ce sont les conséquences nettes des restrictions imposées sur le financement des programmes établis.

Le gouvernement invoque l'argument que ce financement ne peut pas être illimité. Or, il ne l'a jamais été. Je le répète, le gouvernement de l'heure a déposé à la Chambre des communes, au cours des sept dernières années, quatre projets de loi visant à restreindre le financement des programmes établis. Chaque fois qu'un gou-